Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la demande formulée par la Société JCG ENVIRONNEMENT, dont le siège social est situé à SAINT VICTORET (13730), 1029 bd Ferrisse, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de prétraitement de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), de transit et d'élimination ou valorisation de déchets dangereux sur la commune de VAILHAUQUES, ZAC de Bel Air, rue Cassiopée, relevant notamment des rubriques **n°2718-1** (installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux), **2790-2** (installation de traitement de déchets dangereux) et **3510** (élimination ou valorisation de déchets dangereux) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'enquête publique qui se déroule depuis le lundi 13 octobre 2014 est prolongée jusqu'au mardi 25 novembre 2014 à 12 h.

Monsieur Marcel BOURCELOT, Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, retraité, qui a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, assurera une permanence supplémentaire à la mairie de VAILHAUQUES le

mardi 25 novembre 2014 de 9h à 12h.

Les autres modalités de l'enquête publique fixées par l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2014 restent inchangées.

****

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

LOCALISATION :

Le site se trouve dans le département de l'Hérault (34), sur la commune de VAILHAUQUÈS. Il est situé dans l'ECOPARC BEL AIR.

L'environnement immédiat du site d'implantation est constitué de terrains inclus dans la zone d'activités ECOPARC non construits à ce jour et de bassins de compensation pour les eaux pluviales.

La première habitation se situe à environ 500 m à l'Est du site projet.

Au regard du Plan d'Occupation des Sols, l'activité du site est autorisée dans la zone concernée.

L'EAU SUR LE SITE :

L'eau consommée sur le site sera fournie par le réseau public d'eau potable de la commune.

L'eau sur le site sera utilisée pour :
- le lavage des conteneurs et des installations,
- le nettoyage des locaux,
- les besoins du personnel (usage sanitaire).

La consommation d'eau annuelle totale pour l'ensemble du site est estimée à environ 660 m^3/an.

L'arrivée générale de l'eau est équipée d'un système de disconnexion pour empêcher tout retour d'eau dans le réseau.

Les eaux sanitaires :

L'ensemble des eaux sanitaires (WC, lave-mains...) est dirigé directement vers le réseau d'assainissement communal avant d'être traité en station d'épuration. Les quantités rejetées représenteront à terme environ **180 m^3/an** (12 personnes).

Les eaux de process et de nettoyage :

Les effluents de process rejetés par le site proviendront du fonctionnement du lave-conteneur (0,8 m^3/j) et du lavage des locaux (0,5 m^3/semaine). Ces effluents seront dirigés vers le réseau d'assainissement communal (ou vers la station d'épuration), ce qui représentera un volume annuel voisin de **320 m^3**. Ces eaux issues du lavage des bacs vides et du nettoyage des locaux contiendront des traces de produits détergents/désinfectants utilisés dans le domaine hospitalier.

Les eaux pluviales :

Les surfaces imperméabilisées (voiries, bâtiment) sur le site représenteront environ 4 178 m^2. Il n'est pas prévu de mettre en place un bassin de compensation.

Les eaux pluviales lessivant les voiries sont susceptibles d'être souillés par des Matières En Suspension (MES) et des hydrocarbures. Afin d'éviter tout entraînement de polluants (MES, hydrocarbures) dans le milieu récepteur, les eaux transiteront par un séparateur à hydrocarbures avant d'être rejetées dans le réseau de la ZAC.

Les eaux pluviales de toitures seront rejetées directement sans traitement vers le réseau de la ZAC.

LES EFFLUENTS ATMOSPHERIQUES :

Les émissions atmosphériques se limitent aux gaz de combustion des moteurs des véhicules transitant sur le site.

Pour garantir que les appareils de prétraitement ne libèrent pas de polluants atmosphériques dans leur environnement immédiat, un contrôle annuel de la qualité de l'air dans l'environnement immédiat de l'appareil de désinfection ECOSTERYL sera effectué par un laboratoire ayant reçu l'approbation de l'ARS ou accrédité COFRAC 100.2. Ce contrôle consiste en une numération bactérienne et fongique de l'air, selon la norme NF – X 30-503.

Les installations utilisées sur le site JCG ENVIRONNEMENT ont reçu l'avis favorable du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France donnant les garanties de non propagation du risque infectieux.

LES ODEURS ET ENVOLS

Les risques d'émanation d'odeurs seront liés à l'activité de prétraitement de DASRI : les problématiques d'émission d'odeur et de génération d'envols ont été envisagées.

Les déchets dangereux transitant par le site seront conditionnés dans des contenants fermés, évitant ainsi toute émanation d'odeur et d'envol.

Les DASRI entrants

Les déchets entrants sur le site seront des DASRI préconditionnés et contenus dans des bacs fermés. Ce conditionnement réduira toute émission d'odeur et empêchera les envols de déchets.
La manipulation des DASRI sera réalisée à l'intérieur du bâtiment, dans des locaux clos. Les déchets réceptionnés sur le site et conditionnés dans des conteneurs fermés seront traités dans des délais ne dépassant pas 72 heures. Le bâtiment sera équipé d'un système d'extraction d'air adapté et suffisant.

En cas d'une perception gênante d'odeurs à l'extérieur du bâtiment, un système de captage et traitement de l'air par charbon actif (par exemple), sera mis en place pour réduire l'émission d'odeurs.

Plate-forme de transit : les contenants de déchets liquides ou gazeux (fûts, bidons, bouteilles, bombes aérosols...) seront maintenus fermés. Les émissions d'odeurs au niveau de la plate-forme de transit seront très limitées.

Aucune odeur ne sera perceptible à l'extérieur du bâtiment et, en conséquence, en limite de site.

Les déchets générés par l'activité :

Les déchets issus du prétraitement auront subi une désinfection. Leur odeur, limitée, restera acceptable à proximité immédiate des installations de prétraitement.

Par ailleurs, les déchets issus du prétraitement des DASRI solides seront compactés et entreposés dans un conteneur situé dans un local abrité munis de filets pour empêcher tout envol de matière.

L'émission d'odeurs dues à l'activité du site sera réduite. Les risques liés aux envols seront très limités.

L'IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL

Le projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection rapprochée ou éloignée de captage d'eau potable.

Les principales sources de pollution du sol et du sous sol seront :

- les stockages de matières dangereuses pour l'environnement,
- les rejets aqueux (eaux usées et eaux pluviales),
- les eaux incendie.

Compte tenu de l'intérêt de préserver le sol et le sous-sol de tout risque de pollution, JCG Environnement veillera à se prémunir de tout risque de déversement accidentel de liquide indésirable.

Le site aura les caractéristiques suivantes :

- l'ensemble du bâtiment sera disposé sur une dalle béton, notamment pour l'entreposage des conteneurs,
- les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures,
- des cuvettes de rétention adaptées seront installées sous chaque produit liquide dangereux pour l'environnement,
- le confinement des eaux incendie sur le site sera réalisé.

LES DECHETS

La gestion des déchets sera réalisée conformément aux articles R.541-42 à 48 du Code de l'Environnement relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets. La traçabilité et le suivi des déchets seront assurés par les bordereaux de suivi des déchets et le registre des déchets. Conformément à la réglementation, les sociétés chargées du transport et de l'élimination des déchets seront autorisées. Les déchets issus du prétraitement, assimilables aux ordures ménagères, seront éliminés indépendamment des autres déchets produits sur le site.

LE TRAFIC ROUTIER

Considérons l'impact des véhicules venant à l'établissement : le trafic global lié à l'activité du site sur cet axe routier sera de 80 mouvements par jour (voir détails partie 2.7 de l'étude d'impact).

Les mouvements quotidiens induits suite au développement de l'activité représenteront **3,2 %** (80 x 100/2522) du trafic total de la RD 111, la gêne sur le trafic local sera donc limitée.

Les aménagements prévus au niveau de la zone d'activité sont de nature à limiter la vitesse des engins de transport (giratoires, vitesse limitée,...) et à sécuriser le trafic au maximum. L'accès au site fera l'objet d'un contrôle visuel permanent. Un panneau placé à proximité de l'entrée indiquera les différentes installations et le plan de circulation intérieur de l'établissement.

Les opérations de chargement et de déchargement des véhicules s'effectueront à l'intérieur du site sur des aires réservées à cet effet.

L'IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS, CULTURELS ET HUMAINS ET INTEGRATION PAYSAGERE

L'établissement sera situé en dehors de tout périmètre de Z.I.C.O (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), de ZNIEFF, de sites Natura 2000 et de sites naturels classés ou inscrits.

La commune de VAILHAUQUÈS est concernée par plusieurs aires AOC. Toutefois, l'impact de l'activité de JCG Environnement sur ces aires sera limité car le site est implanté dans la ZAC Bel Air et sa superficie est négligeable devant l'emprise des zones AOC.

L'IMPACT SUR LA SANTE

Dans le cadre d'un fonctionnement normal, le risque sanitaire est acceptable pour les populations avoisinantes.

Les mesures suivantes seront mises en œuvre pour éviter tout risque de transmission d'agents pathogènes :

- les DASRI nécessiteront des emballages prévenant la propagation et l'inoculation accidentelle des agents potentiellement pathogènes,
- lors de la réception des bacs dans l'établissement, un contrôle visuel de la conformité des emballages sera réalisé par le personnel, formé à cet effet,
- les systèmes de désinfection qui seront utilisés dans l'établissement auront reçus un avis favorable de la part du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF) ; cet avis attestera de l'efficacité de désinfection du procédé,
- les conteneurs, après avoir été vidés des DASRI, seront nettoyés et désinfectés (intérieur comme extérieur) dans un lave-conteneur,
- des contrôles de l'efficacité du système de prétraitement et de la qualité de l'air seront réalisés périodiquement par un laboratoire accrédité,
- les eaux de process et de lavage du site seront évacuées dans le réseau d'eaux usées de la ZAC,
- le bâtiment sera convenablement aménagé,
- l'ensemble du bâtiment sera nettoyé et désinfecté au minimum une fois par semaine,

- l'établissement établira des procédures d'exploitation et des consignes d'hygiène et de sécurité,
- le personnel sera formé.

CONDITIONS DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

La principale source d'énergie utilisée sur le site est l'électricité.

Les mesures prises pour maximiser l'efficacité énergétique sont :

- système de gestion centralisée des équipements (marche, arrêt, régulation, contrôle température,...),
- tableau de suivi des consommations.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude de dangers a permis de recenser de façon la plus exhaustive possible, par l'identification des potentiels de dangers et par l'utilisation d'une méthode systématique d'analyse de risques (APR), l'ensemble des « situations dangereuses » susceptibles d'être présentes sur les différentes installations du site. Les principales zones à risques identifiées sont présentées dans le **document n°10** page suivante.

Une matrice de « criticité » de ces événements évaluant à la fois leur probabilité d'occurrence (P) et leur niveau de gravité (G) permet de définir une hiérarchisation des risques et ne fait pas ressortir de scénario majeur.

L'ensemble des scénarios identifiés intègre une zone de risque « acceptable ».

La prévention repose sur une politique générale de sécurité qui permet d'assurer le plus efficacement possible le respect des consignes par un personnel formé et encadré sur l'ensemble du site.

La réduction des risques repose principalement sur la mise en place de barrières de sécurité « organisationnelles » et « techniques » tant au niveau de la prévention (pour diminuer la probabilité d'occurrence des situations dangereuses) que de la protection (pour limiter la gravité des effets).

Il s'agit notamment de :
- Maîtrise opérationnelle (procédures, consignes,...),
- Formation et sensibilisation du personnel,
- Maintenance préventive du matériel et des installations,
- Dispositifs de sécurisation et de protection des installations,
- Moyens de luttes internes.

Déversement accidentel/ Incompatibilité des produits :
Tout stockage, même temporaire, de produits liquides susceptibles d'entraîner une pollution du sol ou du milieu naturel sera associé à une capacité de rétention étanche et suffisante. Cette rétention devra également résister à l'action chimique et physique des fluides qu'elle pourrait contenir.

Les principales zones à risque de déversement seront :
- la plate-forme de transit des déchets dangereux (déchets dangereux)
- la zone de lavage susceptible de contenir des produits détergents

Les produits incompatibles seront entreposés sur des rétentions distinctes.

Incendie :
Les bâtiments les plus proches des limites de propriété seront suffisamment éloignés pour éviter tout risque d'effet domino.

Le bâtiment sera équipé en partie haute d'exutoire permettant l'évacuation des fumées et gaz de combustion dégagés en cas d'incendie.

Conformément aux dispositions du Code du Travail, le bâtiment comportera des dégagements (issues de secours) en nombre suffisant pour permettre une évacuation rapide des occupants. Les issues de secours devront être correctement balisées et leur ouverture devra être commandée par une barre anti-panique.

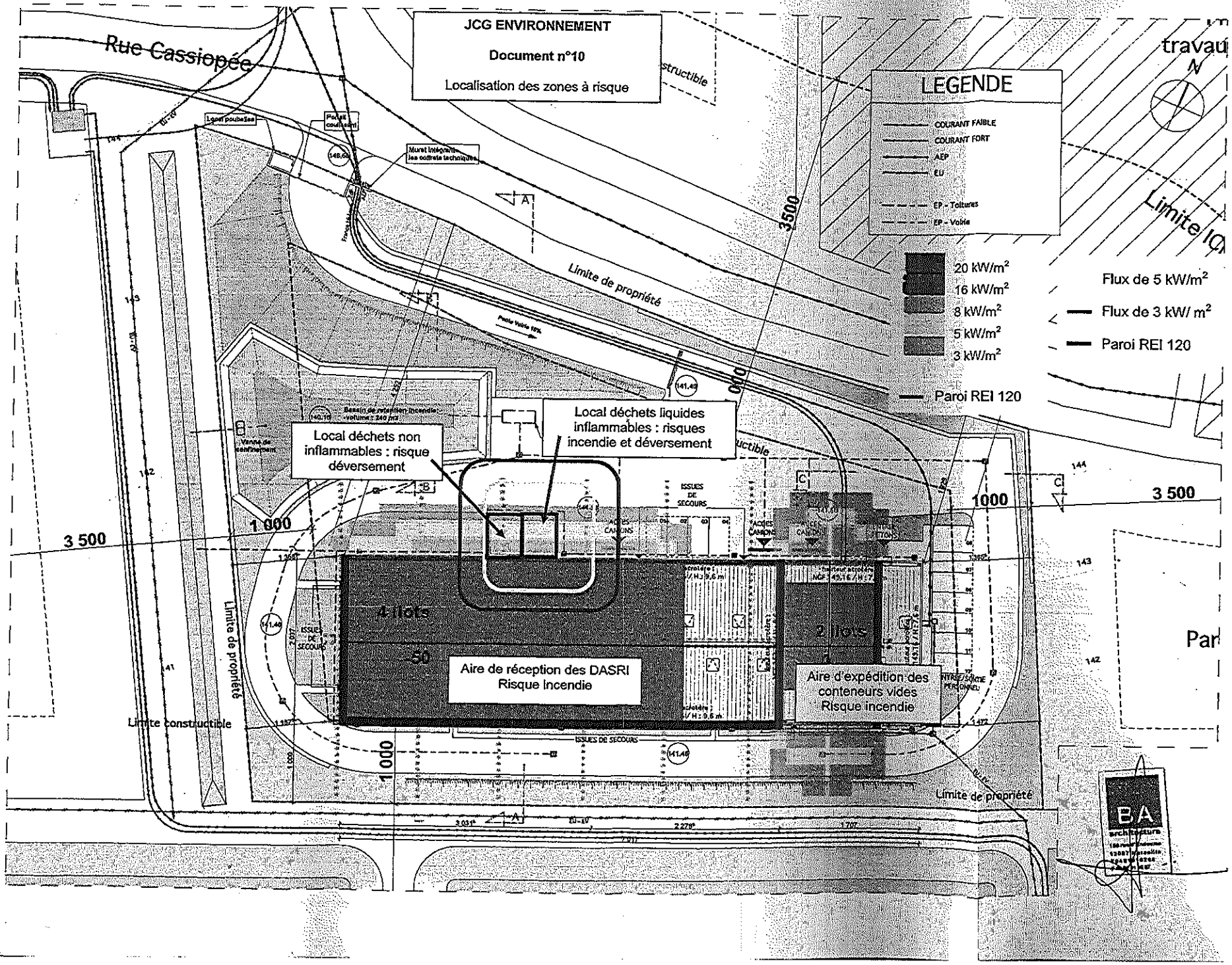
JCG ENVIRONNEMENT
Document n°10
Localisation des zones à risque
LEGENDE
COURANT FAIBLE
COURANT FORT
AEP
EU
EP - Toitures
EP - Voirie
20 kW/m²
16 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
Paroi REI 120
Flux de 5 kW/m²
Flux de 3 kW/ m²
Paroi REI 120
Rue Cassiopée
Limite de propriété
Limite constructible
Local déchets non inflammables : risque déversement
Local déchets liquides inflammables : risques incendie et déversement
Aire de réception des DASRI Risque incendie
Aire d'expédition des conteneurs vides Risque incendie
4 îlots
2 îlots
3 500
1 000
ISSUES DE SECOURS
BA architecture

Les besoins en eau pour la lutte incendie s'élèvent à **120 m³/h** pendant 2 heures, soit 240 m³.

Si nécessaire, en complément des poteaux incendie implantés sur la zone, une réserve pourra être installée en étroite collaboration avec le SDIS.

Le site fera office de zone de rétention pour les eaux incendie. La capacité de confinement sera de 280 m³.

Le site sera équipé d'extincteurs appropriés aux risques présents et répartis sur l'ensemble du site en des endroits facilement accessibles.

Risque explosion :
La zone présentant des risques explosion sera le local de stockage des liquides inflammables suite à un déversement accidentel.

Afin de réduire le risque explosion, un certain nombre de mesures de sécurité seront mises en place, il s'agit notamment de :
- l'adéquation du matériel (électrique ou non électrique) avec le niveau de risque,
- la mise en place de signalisation ATEX au niveau des zones à risque explosion,
- la mise à la terre des éléments métalliques.

Risque infectieux :
Une situation accidentelle présentant un risque infectieux à l'extérieur du site est identifiée :
- déversement d'un bac contenant les DASRI.

Dans le cas d'un déversement de conteneur, les moyens opérationnels à mette en œuvre seront :
- ne pas ramasser et manipuler les DASRI préconditionnés directement à mains nues,
- mettre des gants adaptés,
- utiliser des équipements adaptés (pelles, balais, absorbant...) pour ramasser les DASRI,
- désinfecter les matériels après leur utilisation,
- obturer les réseaux eaux usées et pluviales si nécessaire.

Risque radiologique :
Les conteneurs de DASRI entrants sur le site seront contrôlés au portique de détection radiologique pour s'assurer que les déchets ne seront pas contaminés par des éléments radioactifs. En cas de détection, les déchets seront placés selon une procédure définie dans une zone prison en attendant l'intervention de personnes compétentes.

Phénomène Dangereux (PhD)	Effets prépondérants redoutés	Probabilité d'occurrence	Gravité	Effets à l'extérieur du site	Cinétique*	Commentaires
Situation actuelle (sans prise en compte des barrières de sécurité existantes ou prévues) ➔ Scénario modélisé pour l'Analyse Préliminaire des Risques						
Scénario n°1 Incendie au niveau des aires de réception et expédition des conteneurs	Thermique	C (évènement improbable)	1	NON	Lente	Pas d'étude de réduction des risques
Scénario n°2 Incendie du local de stockage des déchets liquides inflammables	Thermique	C (évènement improbable)	1	NON	Lente	Pas d'étude de réduction des risques

La cinétique est qualifiée de **lente** si elle permet la mise en œuvre de mesures de secours suffisantes avant l'atteinte des personnes exposées par les effets de l'accident.